

COMMUNE DU BAN-SAINT-MARTIN

PROCES VERBAL

Séance du mardi 26 novembre 2024 à 20H

Sous la présidence de Monsieur Henri HASSER

Etaient présents :

Mesdames Sylvie DIEDRICH, Joy HENDRIX, Marie-José HENNEQUIN, Dominique EBEL, Marie-Hélène JARRIER, Claire BILBAULT, Julie FOULONT, Isabelle WEISBERG, Aurélie HENNEQUIN

Messieurs Henri HASSER, Michel BRANDEBOURGER, Alain ARRIAT, Patrick SIMEAU, Geoffroy HAGUENAUER, Bernard ADAM, Pierre KEHRER, Patrick SCHARF, Jean-Louis CAGNARD, Jean MATHIS, Pascal JACQUEMIN, Frédéric GRILLIER, Gérard VINCENT, Roger LANG

Procurations : Daniele BEHR à Henri HASSER, Anita FREYERMUTH à Sylvie DIEDRICH

Excusée : Audrey GAUCHE

Secrétaire de séance : Michel BRANDEBOURGER

Le compte-rendu de la séance du 24 septembre 2024 est adopté à l'unanimité

48 : Amortissement des attributions de compensation d'investissement

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de fixer à un an la durée d'amortissement de l'attribution de compensation d'investissement versée par la commune à la Métropole en 2025.

49 : Décision modificative n°2

Considérant :

- les amortissements des biens acquis en 2024 et qu'il convient d'amortir prorata temporis,
- la vente à l'Euro symbolique des deux parcelles constitutives du sentier de la rue des genêts,

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, la Décision Modificative n°2 suivante :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
- 758 888/75	autres produits divers	+ 02 €
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		
- 6811	dotation aux amortissements	+ 5 600 €
- 6042	prestations de service	- 5 598 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT		
- 2805	amortissement ...	+ 275 €
- 2815738	amortissement ...	+ 605 €
- 28157 8	amortissement ...	+ 80 €
- 28158	amortissement ...	+ 3 410 €
- 281828	amortissement ...	+ 1 050 €
- 281841	amortissement ...	+ 150 €
- 28188	amortissement ...	+ 30 €
- 2111/041	terrains nus ...	+ 4 140 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
- 204422/041	subv équip personnes privées	+ 4 140 €
- P 9703 art 2031	frais d'études	+ 5 600 €

50 : Metz Métropole – rapport de la C.L.E.C.T

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le rapport définitif 2024 de la CLECT de Metz Métropole.

Il concerne exclusivement des transferts de charge dus aux aménagements de voirie de la ZAC de l'Amphithéâtre (ville de Metz).

51 : Metz Métropole – convention de financement – quartier dit des castors

M. Simeau explique que l'enveloppe financière du programme PLUSSUR (35.000€) est attribuée pour l'ensemble du mandat.

Monsieur le Maire déclare être dubitatif devant la complexité des montages financiers des dossiers.

Il indique ainsi que la loi de finances 2025 impactera les collectivités territoriales. La Métropole devra, par exemple, trouver 07 millions d'économies à réaliser. Or, vu le mille-feuille administratif, toutes les subventions sont liées et les dossiers sont tributaires des uns et des autres. Il est donc compliqué de se désengager sans mettre en péril des projets entiers.

Vu le cadre du programme de travaux 2024/2025 de Metz Métropole planifiant l'aménagement avec requalification des rues des Pataljons, Gilles, Hortensias ainsi que des allées des Aubépines et Grandes Vignes,

Considérant que ces travaux s'élèvent à 432.000€ TTC, dont 35.000€ à la charge de la commune,

Considérant que ce co-financement doit être formalisé par une convention,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve la convention de financement avec Metz Métropole pour le quartier dit des castors (rues des Pataljons, Gilles, Hortensias ainsi que des allées des Aubépines et Grandes Vignes).

52 : AGURAM : convention de partenariat

Par délibération du 31 janvier 2024, le Conseil Municipal confiait à l'AGURAM la réalisation d'une étude de circulation sur la commune. L'analyse démontrait que près de 6.000 véhicules empruntaient l'axe rue de la côte / rue St Sigisbert dont principalement des usagers extérieurs.

Monsieur le Maire déclare qu'on ne peut pas s'exonérer de la réflexion sur la sécurité (agrandir les trottoirs, place des vélos et trottinettes), sans supprimer les véhicules bien évidemment. Ce plan de circulation permettra de tester différents scénarii, de connaître les répercussions des changements de sens de circulation pour avoir une vraie vision. En conclusion, il s'agit de chercher des solutions pour améliorer la qualité de la vie.

M. Haguenauer mentionne que :

- 6.000 véhicules, c'est quasi 1,5 fois la population de la commune
- en raison de leur vitesse, il n'a pas réussi à suivre certains conducteurs
- des automobilistes se rendent de Woippy à Longeville centre en coupant par les rues ban-saint-martinoises
- une approche globale s'avère nécessaire si on ne veut pas déplacer la problématique vers d'autres rues
- il faudra tester des options et proposer des solutions à moindre coût : peinture, pots de fleurs, potelets, chicanes

M. Scharff déclare qu'il faut tout de même dédramatiser ; ce n'est, en effet, pas si dangereux, notamment devant le collège.

M. Adam fait remarquer que pour les études, les communes avoisinantes pourraient être mises financièrement à contribution.

M. Cagnard insiste sur la vitesse excessive rue de la côte qu'il faut casser en premier lieu.

Pour Mme M.J Hennequin, les riverains attendent dorénavant des aménagements concrets.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve une convention partenariale 2025 avec l'AGURAM pour l'étude et la réalisation d'un plan de circulation concerté.
- autorise le versement d'une subvention d'un montant de 10 000 euros selon les modalités et le calendrier prévus dans la convention précitée.

53 : Convention d'adhésion au service intercommunal de police municipale

Par délibération du 24 septembre 2024, les élus ont confirmé leur accord pour la création d'un service de police intercommunal de police municipale et le recrutement de ses agents par Metz Métropole.

Cette police pourra s'appuyer sur un réseau de caméras infrarouges à détection automatique. Leur coût est plus élevé (de 7.000 à 10.000€ l'unité) car plus performantes (champ à 180°, voire 360°). Le flux centralisateur sera basé, comme actuellement, en mairie avant transfert sécurisé vers le Centre de Supervision Urbain.

Monsieur le Maire précise que ce C.S.U a le soutien de l'Etat car il y a de plus en plus de saisies d'images par la Police Judiciaire. Il permet un travail renforcé entre les différentes polices sur le territoire.

M. Scharff fait remarquer qu'il s'agit de vidéoprotection et non de vidéosurveillance.

Pour répondre à Mme M.J Hennequin, Monsieur le Maire explique que le nombre de rondes communales sera augmenté, sans coût supplémentaire. Il précise également qu'il n'est pas possible de choisir le planning de celles-ci, l'organisation est trop complexe. En revanche, il est possible de faire des demandes ponctuelles pour des événements particuliers.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve une convention d'adhésion entre la commune et Metz Métropole qui précise le cadre des relations entre l'Eurométropole de Metz et les communes membres : missions, moyens humains et matériels, modalités financières
- fixe à 30 H le volume horaire souhaité de patrouilles, sachant que la Métropole prend à sa charge 4H mensuelles supplémentaires d'interventions sur le territoire communal.

54 : Metz Métropole : petit entretien de voirie – avenant n°1 à la convention de gestion

Une délibération du 18 décembre 2018 approuvait une convention de prestations de services avec Metz Métropole pour l'entretien des principales composantes de la voirie. Les élus métropolitains ont décidé que la gestion et l'entretien des arbres d'alignement le long des routes départementales transférées seraient dorénavant du ressort de la Métropole au vu des difficultés rencontrées par les communes (route de Plappeville et avenue général de Gaulle/Henri II par exemple).

Monsieur le Maire rappelle que l'éclairage public, en revanche, est toujours du domaine communal, ce qui n'est pas cohérent. Il fait également remarquer que la Métropole multiplie ou absorbe de plus en plus de compétences. Nécessairement, la pression fiscale va s'accroître.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve l'avenant n°1 de la convention de prestations de services, signée en 2018, avec Metz Métropole concernant le petit entretien de la voirie.

55 : Dénomination du bâtiment périscolaire

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de dénommer le bâtiment périscolaire sis 37 rue du nord, Les mûriers, en référence à une période de l'histoire locale (1740-1792).

Dans un premier temps, le bâtiment accueillera l'A.L.S.H de printemps avant son ouverture aux enfants du périscolaire, le 22 avril.

Décisions du Maire

- * Société Inetum : contrats d'utilisation et prestations d'assistance et de maintenance de 3 logiciels (paie -finances -élections). La redevance est de 1.603,90€ H.T révisable.
- * Encaissement d'un chèque de 260€ de la société de restauration Omega - remise en état d'un potelet devant Le Ru-Ban
- * Société LOGITUD - maintenance du progiciel SIECLE (état civil) - 324.54€ H.T de redevance annuelle

Questions diverses

- * affichage public : un panneau sera installé au niveau du presbytère
- * résidence Pierre Herment : ses façades vont être ravalées
- * subventions de l'Etat en faveur d'une mobilité durable des communes : la compétence est du ressort de la Métropole, les communes ne peuvent donc y prétendre.
- *chemin Grasboeuf : sa réfection n'est pas d'actualité. Il n'y a pas de dénivelé et les prix des entreprises se sont envolés.
M. Brandebourger précise que les subventions sont limitées à un nombre de projets sur le mandat. Toutes les opportunités ont été exploitées. Il s'agit dorénavant de récupérer les sommes accordées. Or, c'est un vrai parcours du combattant car chaque organisme exige des justificatifs différents et souvent non mentionnés dans le dossier initial. Par exemple, le dossier de l'ITE de l'école Pagnol, pour lequel nous attendons encore la subvention de la Région (59 178.85 €)

Fin de la séance à 21H15